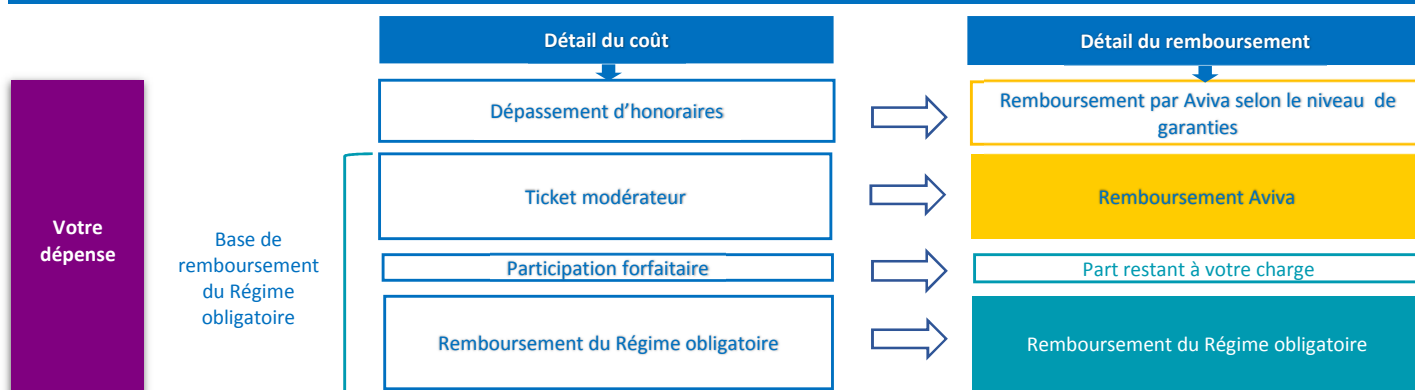


TOUT COMPRENDRE DU REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE SANTE



Exemples de remboursement applicables à partir du 1er janvier 2021 - AVIVA SOLUTION SANTE PRO - Niveau 2-

POSTE	DEPENSE (prix moyen pratiqué ou tarif réglementé)	REMBOURSEMENT DU REGIME OBLIGATOIRE	REMBOURSEMENT DE VOTRE COMPLEMENTAIRE SANTE	RESTE A CHARGE
HOSPITALISATION				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20 €	0 €	20 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM (1) : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte (2)	355 €	247,70 €	107,30 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires (non adhérent à un DPTAM (1) : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte (2)	431 €	247,70 €	183,30 €	0 €
Chambre particulière (hors centre, service ou établissement psychiatrique)	60 €	0 €	40 €	20 €
OPTIQUE				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% Santé)	125 €	22,50 €	102,50 €	0 €
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux (équipement hors 100% Santé)	345 €	0,09 €	149,91 €	195 €
Lentilles non remboursées par le Régime obligatoire	240 €	0 €	100 €	140 €
DENTAIRE				
Détartrage	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèse 100% Santé)	500 €	84 €	416 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires (prothèse hors 100% Santé)	538,70 €	84 €	156 €	298,70 €
Couronne céramo-métallique sur molaires (prothèse hors 100% Santé)	538,70 €	75,25 €	139,75 €	323,70 €
AIDES AUDITIVES				
Aides auditives de classe I par oreille (équipement 100% Santé)	950 €	240 €	710 €	0 €
Aides auditives de classe II par oreille (équipement hors 100% Santé)	1 476 €	240 €	200 €	1 036 €
SOINS COURANTS				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25 €	16,50 €	7,50 €	1 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30 €	20 €	9 €	1 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires (adhérent à un DPTAM (1) : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44 €	20 €	9 €	15 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM (1) : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56 €	15,10 €	6,90 €	34 €
PREVENTION, BIEN-ETRE				
Forfait Médecine douce : ostéopathie, étioopathie, chiropractie, acupuncture, naturopathie, micro-kiné, réflexologie, sophrologie, diététique, pédicurie, podologie, consultation psychologue, bilan psychomoteur, avec un maximum de 5 actes par an par bénéficiaire :	40 €	0 €	20 €	20 €

(1) DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisé (avec option OPTAM ou OPTAM-CO pour les chirurgiens obstétriciens), ces dispositifs prévoient une limitation des dépassements d'honoraires des médecins adhérents. (2) Codification de l'intervention chirurgicale BFGA427, le tarif de convention est de 271,70 €.
Réf. 19044-0121